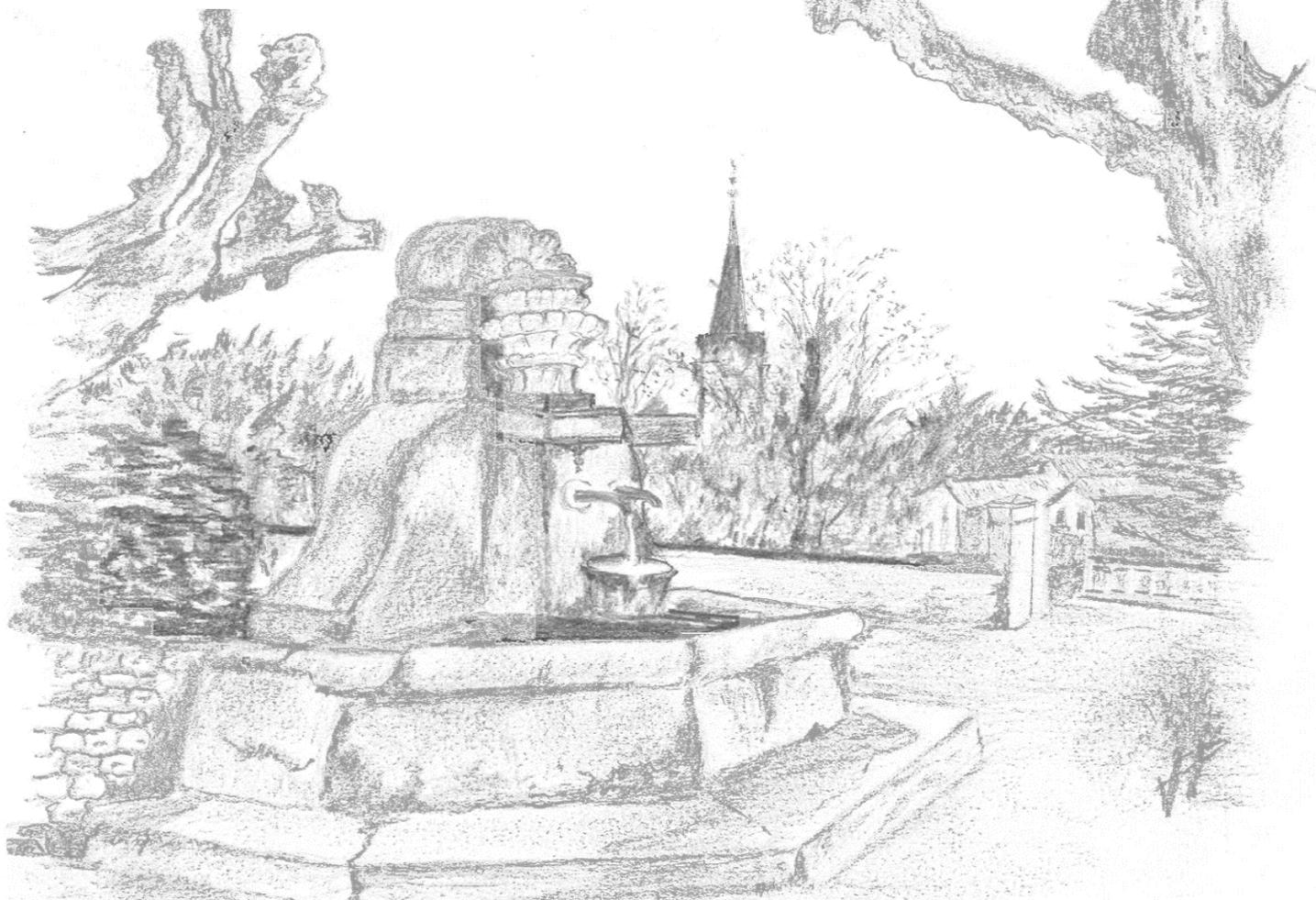


# LA GAZETTE

AUTONME 2019

N° 65



## Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2 /3
En direct de la Mairie	3/4/5
Ecole	6
Associations	6/7
Dates à retenir	8
Suppléments :	
Informations utiles	
Liste hébergements, artisans...	

Chers Saint Pantaléonaises et Saint Pantaléonais,

Après un été très chaud et dense, notre petit village s'engage dans la douceur vers l'automne. Autour de ses clochers résonnent tracteurs et remorques chargés du précieux raisin qui aura tant bien que mal puisé dans son terroir toute la quintessence du travail soigné de nos viticulteurs et de ce que Mère Nature aura bien voulu lui apporter. Les vignes de Saint-Pantaléon sont de toutes les attentions . Alors que les vendanges soient belles !

À vous tous, un très bel automne haut en couleur !

Votre Maire,  
Céline LASCOMBES

# Conseils municipaux

## Du 23 juillet

En ouverture de séance, Madame le Maire adresse ses félicitations au Comité des Fêtes pour la réussite de la fête votive, son organisation et la qualité du feu d'artifices.

Le Maire rappelle la convention avec le prestataire Plein Sud Restauration (liaison froide) pour **la cantine de l'école**. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le prix du repas sera de 3.58 €TTC. Ce prix inclut également l'amortissement du four : 0.16 €HT/repas sur 3 ans. Le four sera propriété de la commune. Le personnel sera formé à l'utilisation du matériel quelques jours avant la rentrée. Les élus valident à l'unanimité le prix du repas pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral dérogatoire de **la carte communale** reçu pendant l'enquête publique. Un recours gracieux a été fait contre cet arrêté préfectoral. Recours rejeté. Il s'agit donc maintenant de se prononcer sur le nouveau périmètre de la carte communale (périmètre imposé par le Préfet). Les élus ne comprennent pas la position du Préfet (qui s'appuie sur l'avis de la CDPENAF) et expriment leur incompréhension quant à l'exclusion de certaines parcelles. Les élus valident le périmètre de la carte communale en dépit de cause à 5 voix pour et 3 contre.

## Du 16 septembre

Le Maire rappelle que le SDIS 26 ne réalise plus qu'un contrôle visuel des **bornes à incendie** et que la commune doit se tourner vers un prestataire pour le contrôle du fonctionnement mécanique et hydraulique. Dans le cadre de la mutualisation intercommunale, ce dossier a été confié au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement RIVAVI à Valréas au coût de 37€ TTC par poteau. La commune compte 11 poteaux à incendie. Les élus acceptent de signer la convention.

Dans le cadre la nouvelle organisation territoriale de la loi NOTRe et du Schéma Départemental de Coopération intercommunale, les principales évolutions statutaires concernent l'adaptation

## QUESTIONS DIVERSES

### **Société privée bancaire/**

**assurance** : cette société a demandé la location d'une salle communale pour une réunion publique, accord conventionné, pour faire bénéficier aux habitants qui le souhaiteraient des prix exclusifs. L'ensemble des élus ne sont pas favorables à cette démarche

**Budget** : il convient d'augmenter la ligne budgétaire en investissement pour régler les travaux de voirie de la route de Rousset, budget prévu à cet effet pour moitié sur la part fonctionnement. Une décision modificative de 15 000 €est prise. Validée à l'unanimité.

**Risque nucléaire** : certains foyers ont reçu un prospectus des services de l'Etat pour l'extension du plan particulier d'intervention autour des centrales et la fourniture de comprimés d'iode. Renseignements pris auprès de la Préfecture, nous ne sommes pas concernés par ces mesures.

**Ecole/circonscription** : à compter du 01/09/2019, nous serons rattachés à la circonscription de Montélimar et non plus Nyons. Le Maire regrette que « la mise en œuvre des priorités liées au premier degré en rapprochant les périmètres des collectivités territoriales et ceux de l'Education Nationale » (courrier de l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Montélimar en date du 8 juillet dernier) ait pour conséquence de mettre la commune

non plus dans la circonscription de Nyons mais celle de Montélimar. Un courrier sera adressé à l'inspection académique.

**Salles Urdy** : les machines à glaçons sont défectueuses (après plusieurs réparations et leur âge) et vont devoir être changées. Des devis sont demandés.

**Projet de poulailler à Valréas**: Le Maire a reçu un courrier des détracteurs au projet. Parallèlement des informations ont été recueillies auprès de la DDT de la Drôme, non pas sur le projet en lui-même, mais sur les procédures administratives de ce type de réalisations et les services d'Etat impliqués dans la validation du projet.

**Arrêt de bus/accessibilité personnes à mobilité réduite** : la Région s'inscrit dans un programme pour la mise en accessibilité des transports régionaux par autocar pour les personnes à mobilité réduite. La municipalité en tant que maître d'ouvrage est concernée par les aménagements des arrêts de bus sur la voirie communale. Reste à en connaître les modalités techniques et financières.

**CCEPPG/eau & assainissement** : le Maire a reçu une notification actant le report du transfert de la compétence eau & assainissement jusqu'en 2026.

pour l'éclairage public, la création de la compétence efficacité énergétique et la constitution de trois groupes électoraux pour une représentation territoriale équilibrée, et ce en vue du prochain renouvellement général des communes en 2020.

### **Actualisation des statuts du SDED** approuvée.

**12 jeunes** ont intégré depuis la rentrée 2018 la section « **Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Enclave des Papes** » au Centre de secours de Valréas dont un jeune de la commune. La formation se fait sur 4 ans et s'achèvera par le passage du brevet JSP. Une demande de subvention a été faite pour ce jeune. Les élus saluent l'initiative et accordent une subvention de 150€

En vue de la mise en place de la nouvelle

**restauration scolaire** avec le prestataire Plein Sud Restauration, achat d'un réfrigérateur pouvant réceptionner les barquettes, et installation du four de mise en température. Dans la cour d'école, le portique en bois a été enlevé pour des raisons de sécurité. Le Maire remercie les personnes qui ont participé pour ces travaux.

**Matériels à réformer** font l'objet d'une sortie de l'inventaire pour cause de retrait ou de remplacement : les anciennes illuminations de Noël, la machine à glaçons de la grande salle des fêtes et le portique de l'école. Les élus valident.

## QUESTIONS DIVERSES

**Forage 2/problème électrique** : problème survenu le 5 septembre dernier, court-circuit sur boîtier électrique. Son

remplacement a été effectué le jour même. Un contrôle complet sera effectué et sera envisagé la mise en place d'une alerte de dysfonctionnement des forages.

**Analyses d'eau des forages Grand Grange et réservoir** : les analyses de l'Agence Régionale de Santé sont régulières. Les prélèvements du 30 août dernier réalisés sur les exhaures des 2 forages ont fait apparaître (de manière non systématique) pour le forage 1 un dépassement de la molécule de type atrazine, à 0.166µg/l par rapport au seuil qui est de 0.10µg/l. Le Maire rappelle l'ancienneté de cette molécule, qui n'est plus utilisée depuis près de 20 ans, la procédure de captages prioritaires en cours et les actions mises en pratique par les

agriculteurs. La conformité de l'eau consommée est approuvée par les services d'Etat.

**Ex-hangar des pompiers/local Comité des Fêtes** : le 10 août dernier une équipe du Comité des Fêtes dont un élu ont procédé au décaissement du sol de ce local pour retirer l'enrobé à froid et préparer la surface pour recevoir une dalle béton. Le 19 août, la dalle béton est coulée. Le Maire salue la mobilisation des moyens humains et techniques par le Comité, restant à la commune la charge du coût de la dalle béton pour un montant de 1 134€ TTC, qu'elle reversera au Comité ayant fait l'avance.

**Périmètre de la communauté des communes** : le Maire de Valaurie interpelle

les élus du territoire sur la possibilité de changement du périmètre, d'en saisir le Préfet pour une estimation des conséquences financières. Les conseillers municipaux sont perplexes quant aux nombreuses incertitudes en suspens. Une réunion de l'ensemble des élus est nécessaire pour connaître la position de chacun afin que les premières démarches le cas échéant ne soient pas des actes isolés et sans réponses face à ces incertitudes.

**Arbres autour du cimetière** : d'un côté certains cyprès sont morts, de l'autre des chênes verts, trop près du mur d'enceinte, provoquent des fissures. La commission évaluera les travaux à envisager.

## En direct de la Mairie

### ETAT CIVIL

**Décès** : MONDON Henriette le 8 août à son domicile  
PAGE Jean-Louis le 8 août à son domicile

### Inscription obligatoire en mairie, pour votre colis de Noël

En raison de la nouvelle réglementation RGPD (règlement général sur la protection des données) nous ne sommes plus en mesure d'utiliser les listes électorales pour inscrire les nouvelles personnes âgées de 70 ans et +. Les Aînés déjà enregistrés les années précédentes n'ont pas à se réinscrire. Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour tous renseignements. **AVANT LE 4 NOVEMBRE**

### La commune recrute un(e) agent(e)

Pour le recensement de la population

du 2 janvier 2020 au 15 février 2020

Une personne sérieuse, dynamique, discrète, disponible (soir et samedi), possédant un véhicule. Les candidatures devront être déposées en mairie au plus tard le 12 novembre 2019. Renseignements en mairie.

### URBANISME / Carte Communale

Par délibération en date du 23 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé la carte communale. Par arrêté préfectoral n°26-219-09-18-001 du 18 septembre 2019, la carte communale a été approuvée par le Préfet. Le dossier est à disposition à la mairie et à la préfecture.

### Recensement militaire

Obligatoire pour tous les jeunes âgés de 16 ans. Il est requis pour le passage du permis de conduire, l'inscription aux concours de la fonction publique et l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune dès l'âge de 18 ans. N'oubliez pas de vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile au cours du mois suivant votre 16ème anniversaire.

### ELECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu Dimanche 15 mars 2020 et le 22 mars 2020 le cas échéant. Les candidatures devront être déposées en Préfecture avant le jeudi 27 février 2020. Les listes électorales sont dorénavant gérées par l'INSEE sous forme d'un Répertoire Electoral Unique (REU) à partir des informations transmises par les communes. Pour tout renseignement ou correction éventuelle de votre carte d'électeur, un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr. Les jeunes atteignant 18 ans avant le 15 mars 2020 sont priés de vérifier leur inscription d'office auprès du secrétariat de mairie courant février 2020.

**Cérémonie du 11 novembre** : habitants et enfants, et la directrice d'école, sont conviés à assister à la cérémonie du Souvenir de l'Armistice du 11 novembre 1918 à 11 h 30, rassemblement place de la Mairie et départ en cortège pour la place du monument aux Morts. 11 h 45 cérémonie du souvenir. 12 h Vin d'honneur servi à l'ancienne caserne des sapeurs pompiers.

## Recensement de la population dans la commune

Dans la période du 16 janvier au 15 février 2020,

**vous allez être concernés par le recensement de la population**

Le recensement à quoi ça sert ? Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraites, etc.....) préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer.....

Le recensement, c'est sûr ! Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Obligation de débroussailler

Pour protéger, vous et vos proches, vos biens. Pour protéger le milieu naturel et la forêt.

Débroussailler de manière efficace en éliminant tous les bois morts, couper les arbres trop près des habitations et les arbustes, élaguer les branches basses, débarrasser les végétaux couper.

### Quand débroussailler ?

Janvier-Février :

Débroussaillage ou entretien mécanique du débroussaillage.

Mars-Avril : Enlèvement des rémanents.

C'est durant cette période que les agriculteurs pourront les incinérer. De février à mars, ne pas oublier de remplir et déposer en mairie votre déclaration préalable en vue de l'incinération de végétaux et de suivre les prescriptions techniques et administratives qui y sont détaillées.

**Pour les villageois, vos végétaux seront à déposer à la déchetterie.**

## L'Agence Postale et le Dépôt de Pains

*Seront en fête*

**du mercredi 4 décembre au vendredi 6 décembre 2019 de 7 h 30 à 12 h.**

Béatrice, Nadine, le boulanger et les producteurs des produits régionaux du village et alentours vont animer un « mini marché de Noël ». Vous pourrez venir découvrir tous leurs produits pour réaliser de Joyeux Fêtes.

Venez partager café et biscuits en toute convivialité pendant ces 3 jours

On vous attend, place de la fontaine Saint Pantaléon les Vignes, tél. 04.75.28.62.48



Depuis 37 ans, Frédy Patonnier dit « Pato » est au service de la commune et des administrés. Pour son départ à la retraite, la Municipalité invite les villageois à participer à l'apéritif de départ.

**Le vendredi 20 décembre**

**à partir de 17h 30**

dans la grande salle du domaine Urdy.

Pour une meilleure organisation, merci de signaler votre participation en mairie ou à l'agence Postale.

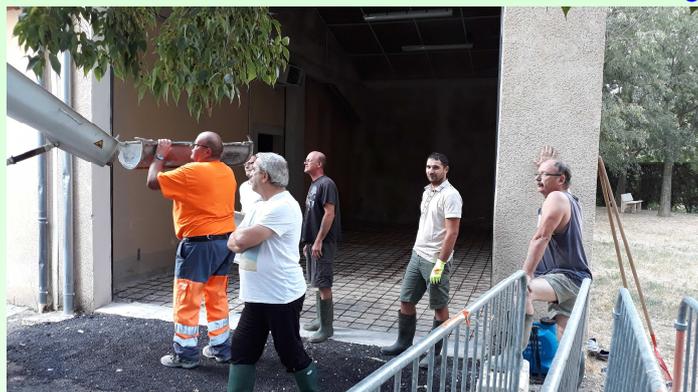
## Départ en retraite



## Les travaux d'aménagement continus dans le village, voici les dernières réalisations

### Salle Associative

Nos Aînés se sont installés en début d'été dans cette nouvelle salle au domaine Urdy, quelques petits travaux à finir mais tout le monde prend ses marques.



Le 10 août dernier une équipe du Comité des Fêtes dont un élu ont procédé au décaissement du sol de ce local pour retirer l'enrobé à froid et préparer la surface pour recevoir une dalle béton. Le 19 août, la dalle béton est coulée. Le Maire salue la mobilisation des moyens humains et techniques par le Comité.



Beaucoup de menus travaux pendant cet été, même la cour de l'école a eu des changements, le portique n'est plus !!



## Ecole



Les 38 élèves de l'école primaire, venant de Saint-Pantaléon, de Rousset et des environs, ont retrouvé le chemin de l'école et les bancs de leurs classes. Les enseignantes Mélodie Brunel et Anne-Claire Lextra ont 19 élèves (3 Toute Petite Section de Maternelles, 2 PSM, 4 MSM, 5 GSM et 5 CP), secondées par les ATSEM Christine Bonfils et Lucile Eydoux. La seconde classe, des grands, est assurée par Jeanne Ravenaux, enseignante et directrice par intérim (en attendant le retour de maternité de Juliette Rocha), et compte un effectif de 19 élèves (7 CE1, 3 CE2, 3 CM1 et 6 CM2). Nous leur souhaitons une bonne rentrée et une belle année scolaire !



### CHORALE DU DELTA : UN CONCERT ENTHOUSIASMANT

Ce magnifique concert de la Chorale du Delta fait certainement partie des meilleurs souvenirs de cet été : dans une église archi-comble, les spectateurs, conquis, ont largement applaudi chaque prestation de la vingtaine de musiciens et choristes. La recrue de jeunes talents a permis d'apprécier des œuvres nouvelles à leur répertoire, telles que des quatuors, des œuvres de Bach ou Rossini, un lied de Schubert en solo particulièrement envoûtant... Et les deux heures de spectacle se sont clôturées par un final improvisé, où Coline Serreau a dirigé à la fois chanteurs et spectateurs dans un funiculi, funicula plein d'entrain.

Merci encore à Noëlle Herrenschildt à l'origine de cette initiative !

## Club dégustation

Une nouvelle saison se prépare. Le club est ouvert à toutes et tous, du village ou des alentours. Amateurs éclairés, passionnés mais aussi néophytes se retrouvent dans une ambiance décontractée et chaleureuse un vendredi par mois. Les séances d'environ 1h30 ont lieu à 18h30, soit à St Pantaléon soit à Rousset.

Chaque séance permet de découvrir une appellation, une région ou des associations mets et vins. Aucune compétence particulière n'est nécessaire, juste l'envie de partager un moment de découverte.

La première dégustation 2019-2020 aura lieu en Novembre et la dernière en avril au rythme d'une par mois.

Sont déjà prévues une dégustation des vins du val de Loire, une autre plus centrée sur le Béarn et Pyrénées, les vins du Lubéron ainsi qu'une dégustation comparative de cornas et st Joseph. Le vignoble bulgare sera certainement à l'ordre du jour.

La cotisation est de 40€ pour l'année.

Le programme définitif ainsi que les dates et lieux sera communiqué courant octobre. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter Gilbert Meyer au 04.75.27.93.32, Olivier Serres au 06.03.89.50.87 ou JP Cottarel au 06.03.34.47.30. Vous pouvez avoir aussi tous les renseignements souhaités en mairie de nos deux villages.

Les responsables du club.

## Comité des Fêtes

### Une très belle fête !



L'ensemble des membres du Comité des Fêtes, autour de son nouveau président, Martial Garin, ont savamment orchestré ces deux journées de fête votive, les 20 et 21 juillet ! La météo y a grandement contribué aussi, permettant une forte affluence pour toutes les activités proposées, notamment pour les enfants des ateliers d'initiation



au cirque avec Badaboum. Également 34 et 46 équipes de boulistes sur les 2 jours, le tournoi de foot a rassemblé plusieurs équipes, tout comme l'initiation au Mõlkky qui trouve ses adeptes. La cuisson des jambons sur la broche est assurée par une équipe « renouvelée » et tous les autres membres ont régalé 220 convives le samedi soir et la soupe au pistou d'Athaniel le lendemain a aussi eu du succès. Ensuite, l'orchestre Song Family a enchaîné des titres variés samedi soir, et dimanche soir, le clou du spectacle, tir



du grand feu d'artifice puis l'animation Prodfiler pour clôturer cette fin de semaine festive. « C'est une belle réussite dans l'ensemble ! » a indiqué le président du Comité et d'ajouter « Je suis ravi d'avoir pris la présidence, très heureux de voir autant de personnes donner avec plaisir de leur temps à la préparation des festivités. Je remercie toute l'équipe du Comité et celles et ceux qui se sont greffées au groupe, ainsi qu'à la municipalité. ».

Goûter de Noël des enfants

**samedi 15 décembre**

à partir de 14 h 30 dans la grande salle du domaine Urdy;

Nous commencerons notre après midi par une séance de cinéma

Suivi du goûter en attendant le Père Noël

On finira par les confettis



*Tous les enfants du village sont invités à participer à cette après-midi jusqu'à l'âge de 11 ans.*

*Parents et grands parents seront les bienvenus. Pour une meilleure organisation il sera demandé de s'inscrire au préalable en mairie ou à l'Agence. Comme chaque année, un petit gâteau sera apporté le jour de la fête.*



# Dates à retenir

Novembre à avril	Club dégustation
Lundi 11 novembre	Cérémonie commémorative à 11 h 30 devant la mairie
Les 16/17 novembre 2019	Vide grenier de Noël
Les 4/5/6 décembre 2019	Animation à l'Agence Postale tous les matins
Samedi 15 décembre 2019	Goûter de Noël pour les enfants
Vendredi 20 décembre 2019	Apéritif départ retraite Frédy
Dimanche 12 janvier 2020	Repas des villageois
Du 15 janvier au 16 février 2020	Recensement de la population
Dimanche 15 mars 2020	Elections Municipales



## Repas des villageois

### Dimanche 12 janvier 2020

**au domaine Urdy à partir de 12 h**

Le festin sera préparé par l'équipe de Magali à l'Auberge. C'est l'occasion de tous se retrouver ce jour là pour des échanges amicaux et chaleureux, les nouveaux arrivants du village seront les bienvenus.

Pour les personnes ne souhaitant pas rester au repas, l'apéritif sera offert par la municipalité suivi des vœux de Madame le Maire.

Les inscriptions seront à retourner avant le Lundi 6 janvier en Mairie ou à l'Agence Postale.

Le repas sera offert aux Aînés + de 70 ans et inscrits sur les listes électorales. Les enfants de moins de 11 ans auront un prix réduit.

Adulte = 22 € tout compris et 12 € pour les enfants

---

### Inscription au repas du 12 janvier 2020 avant le 6 janvier 2020

NOM et Prénom .....

Nombre de repas offert : ..... Nombre de repas payant .....

Nombre d'enfant : .....

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début janvier 2020

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.  
Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi 8 h à 12 h